



## Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 18 avril 2024 – 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain PICARD.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,

Alain MORINIERE, Marie-Noëlle JOBARD, Christian DAVID, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAS, Adjoint au Maire. Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Isabelle BARDOUIL, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN, Séverine RIPOCHE, Mélanie CHENE, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Nom du mandant :**

M. Didier MINGOT  
M. Jean-Claude LECHAT  
M. Guillaume BILLAUD  
Mme Alice LAZAR

**Nom du mandataire :**

M. Maurice MARSAULT  
M. Alain PICARD  
M. Christian DAVID  
M. Alain MORINIERE

Absentes-excuses : Mmes Hélène BOUCHET, Catherine ROZE et Noëlle ROUSSEAU

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne M. COPIN Vincent comme secrétaire de séance.

### **01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2024**

M. Vincent COPIN fait part qu'il avait demandé que le nombre d'adhérents de chaque association soit indiqué lors des demandes de subventions. Il pensait que cette information serait inscrite sur le procès-verbal.

M. Christian DAVID indique qu'il a été occupé par d'autres dossiers et n'a pas eu le temps de donner cette information afin qu'elle soit intégrée au dernier procès-verbal. Il le fera pour le prochain conseil de mai.

Le procès-verbal du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article l2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information**

#### **Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT depuis le dernier conseil municipal**

| <b>Fonctionnement</b> |  |                  |                   |
|-----------------------|--|------------------|-------------------|
| <b>Date</b>           | <b>Objet de la décision</b>                    | <b>Tiers</b>     | <b>Montant HT</b> |
| 14/03/2024            | Matériel électrique Bâtiments                  | Yesss Electrique | 4 527,77 €        |
| 14/03/2024            | Travaux d'entretien voirie                     | Cholet TP        | 5 690,70 €        |
| 29/03/2024            | Paillage et plaquette                          | EDP              | 4 946,04 €        |
| 29/03/2024            | Gazon regarnissage stade de football + prairie | RIPERT           | 4 127,50 €        |
| 03/04/2024            | Plantations Résidence de la Baronnerie         | RIPAUD           | 4 103,00€         |

| <b>Investissement</b> |  |                       |                   |
|-----------------------|--|-----------------------|-------------------|
| <b>Date</b>           | <b>Objet de la décision</b>                | <b>Tiers</b>          | <b>Montant HT</b> |
| 25/03/2024            | Note d'honoraires n°3                      | Grégoire Architecture | 11 747,61 €       |
| 29/03/2024            | Rénovation énergétique de l'école publique | TREMELO               | 7 841,29 €        |
| 29/03/2024            | Borne tactile                              | ACE Collectivités     | 10 525,00 €       |
| 03/04/2024            | Logiciel Cimetière                         | GESCIME               | 7 638,00 €        |

### **03 - Urbanisme – ZAC de la Baronnerie – Approbation du compte-rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2023 - Décision**

M. le Maire donne la parole à Monsieur Adrien CLIPET, Responsable d'Opérations de l'Agence de Cholet, Alter Public.

Conformément à la convention de concession confiant à ALTER Public l'aménagement de la ZAC de « La Baronnerie », le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2023 nous a été communiqué pour approbation. Ce document a pour objet de présenter aux conseillers municipaux une description de l'avancement de l'opération en termes physique et financier pour leur permettre de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

Le power-point joint en annexe est présenté aux membres du conseil municipal.

M. Clipet rappelle que le dernier CRAC a été approuvé le 11 mai 2023.

Le montant prévisionnel est revu à la baisse et s'élève à 12 329 K€ HT au lieu de 12 367 K€. Cela s'explique notamment par une baisse des coûts d'études de 48 K€.

De nouvelles estimations également du SIEML réduisent le coût des travaux de 56 K€. La dernière estimation avait été réalisée pendant la période post-COVID et guerre en Ukraine où les coûts des matériaux avaient augmenté. Aujourd'hui, les prix sont revenus un peu plus à la normale.

En revanche les frais financiers ont augmenté de 64 K€ qui s'expliquent par un emprunt bancaire qui aurait dû être mis en place en 2023 mais qui a été mis en place début 2024. De plus, les taux bancaires sont très élevés par rapport à 2020.

La majorité des dépenses a été réglée car il reste 3 804 K€ à régler.

M. le Maire demande s'il y a la possibilité de renégocier l'emprunt si les taux baissent. M. Clipet explique qu'ils ont déjà essayé de renégocier mais ils n'ont pas réussi.

Le montant prévisionnel des recettes au 31 décembre 2023 s'élève à 12 329 K€ HT, dont 5 996 K€ HT ont déjà été perçus et 6 333 K€ restent à percevoir.

322 K€ n'ont pas été dépensés car les travaux de finition des tranches 5, 6, 7 ont été différés à début 2024 au lieu de fin 2023 à la demande de l'entreprise Charier TP.

Ensuite, les recettes sont moins importantes que prévu car les terrains se sont moins vendus.

Cela s'explique par les taux encore très élevés, et quelques refus de prêt par les banques. M. Clipet rapporte cependant que depuis un mois, il y a un peu plus de visites des parcelles et des options de réservation sont posées.

M. le Maire demande combien coûte au total l'achat d'un terrain et la construction d'une maison.

M. Clipet répond qu'un terrain coûte entre 45 000 € et 116 000 €, en fonction de la taille et la construction environ 150 000€. Donc le total doit être entre 250 000 € et 300 000 €.

M. Clipet informe que pour 2024, Alter public a prévu de viabiliser définitivement les tranches 5, 6 et 7 et a procédé au nettoyage du bois de manière anticipée sur la tranche 9. M. Morinière indique que la commission urbanisme a visité le bois, et qu'il est déjà bien praticable. De plus, la perte de la partie boisée va être compensée par de nouveaux arbres à l'entrée de la zone.

M. Clipet annonce que l'INRAP est intervenu l'année dernière pour les tranches 9 et 10 et il n'y a pas eu de découverte majeure. Alter est en attente d'un courrier officiel pour la levée des contraintes.

Au niveau du foncier, un protocole d'échange a été signé pour la parcelle AI 447 pour un montant de 17 K€. Une voirie a donc été créée sur la tranche 7 pour desservir une parcelle pouvant accueillir 2 maisons supplémentaires. L'ensemble des réseaux a été amené au pied de la parcelle. En retour, on n'a pas reçu la somme escomptée et cela manque dans le bilan.

M. le Maire intervient pour rappeler l'importance de garder ce terrain afin d'éviter de possibles tensions de voisinages en régulant la circulation.

La dernière acquisition a été effectuée le 3 mai 2023 afin qu'Alter Public puisse maîtriser l'ensemble du foncier.

Il a été réalisé un chemin piétonnier permettant de relier l'Impasse de la Baronnerie au centre-bourg et qui a coûté 19 500 €. Le chemin a été livré au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Les travaux de viabilisation définitive seront terminés en mai 2024 pour les tranches 5, 6 et 7.

M. le Maire demande s'il n'y a pas de soucis avec des riverains qui ne sont pas prêts avec leur limite de propriété. M. Clipet, répond qu'Alter avait commencé à contacter les riverains dès l'été 2023 et qu'ils ont relancé 2 fois depuis. Depuis lors de nombreux riverains ont réalisé des murs.

Alter a retravaillé avec le SIEMML, afin de pallier l'augmentation des coûts des matières premières et donc à l'augmentation du coût du matériel d'éclairage, ainsi, il a été modifié le modèle des lanternes pour les tranches 5, 6 et 7. Cela fait un gain de 13 000 €.

M. Morinière informe que le SIEMML a également travaillé sur une trame sombre afin de permettre aux chauves-souris qui habitent dans le clocher d'atteindre le bois pour y trouver leur nourriture.

Conformément à la convention MOU avec Cholet Agglomération, la commune et Alter Public rétrocèdent le poste de refoulement aux services de Cholet Agglomération. Un courrier faisant état de cette demande a été signé conjointement par Alter Public et la Mairie et adressé à Cholet Agglomération en novembre 2023.

La tranche 7 est entièrement commercialisée et toutes les maisons sont construites. Cela a produit 21 actes notariés.

La tranche 8 contient 41 lots dont 17 sont actés, 10 sont réservés, 6 ont une option. Il est espéré de commencer les précommandes de la tranche 9 en 2025.

Dans la tranche 8, il y a deux ilots : un avec le groupe VIA qui propose 4 maisons individuelles, et l'autre pour Sèvre Loire Habitat, mais qui n'a pas encore de programmation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

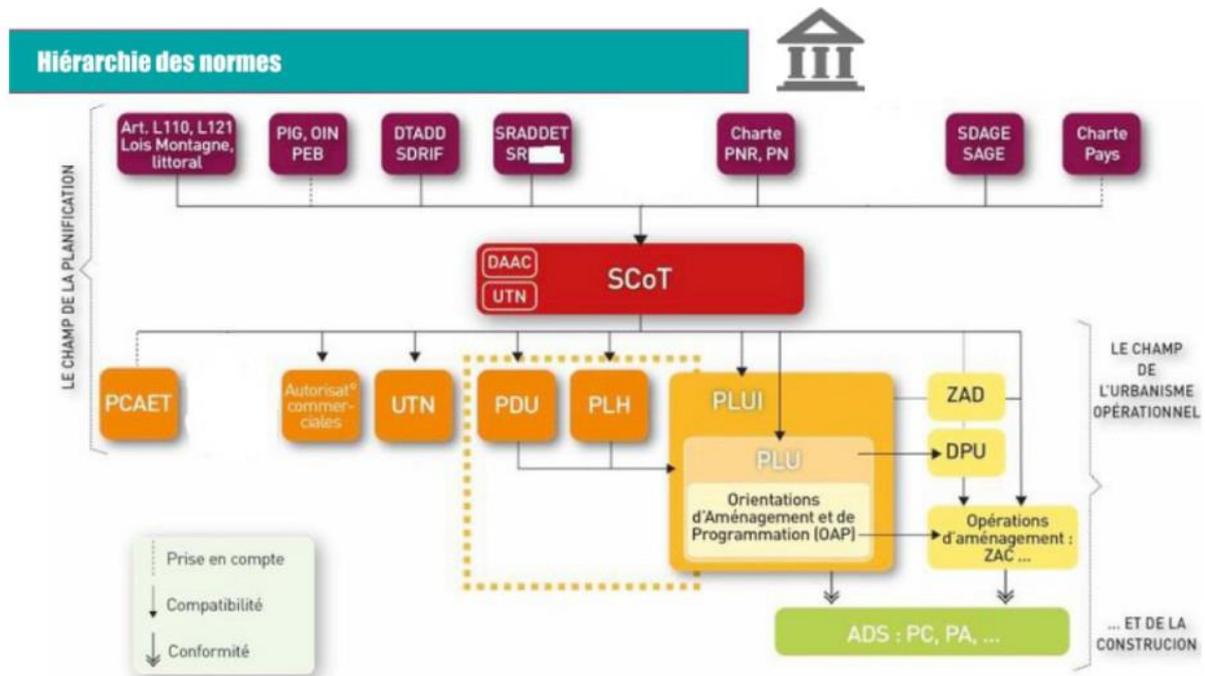
- **APPROUVE** l'état des ventes au 31 décembre 2023,
- **APPROUVE** le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2023 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 12 329 000 € Hors Taxes sans changement de la participation communale.

#### **04 – Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) – Information**

M. le Maire expose.

Il nous présente le diagnostic et les orientations stratégiques du Plan Climat Air Energie Territoriale de Cholet Agglomération.

M. le Maire précise que le PCAET est un document de planification compatible avec le SCoT et ciblé sur l'air, l'énergie et le climat.



M. le Maire informe que l'Agglomération sera sans doute amenée à réviser le SCoT à la fin de l'année pour qu'il soit cohérent avec le nouveau SRADDET et qu'il soit conforme avec ce que l'on voudrait dans le PLU.

Au niveau de notre territoire, il a été retenu les thématiques suivantes :

- L'énergie
- Les émissions de polluant atmosphérique
- Les émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La séquestration carbone

Ceux-ci touchent un certain nombre de secteur comme l'habitat, le tertiaire, le transport routier, l'industrie, l'agriculture, les déchets, la branche énergie...

Un des problèmes est que localement, bien que l'on puisse maîtriser les constructions et le tertiaire, c'est plus compliqué avec le transport routier. Si on peut être en relation avec les transporteurs locaux, on ne maîtrise pas du tout les transports qui ne font que transiter sur le territoire.

Les objectifs sont ceux du SRADEET :

|   |      | Objectifs du SRADEET                       |
|---|------|--|
| Consommation d'énergie                                      | 2030 | <b>- 28 %</b><br>(base 2012)               |
|   | 2050 | <b>-50%</b><br>(base 2012)                 |
| Gaz à effet de serre  | 2030 | <b>-40 %</b><br>(base 2012)                |
|   | 2050 | <b>- 80 %</b><br>(base 2012)               |
| Énergies renouvelables<br>( % de la prod. Enr/conso totale) | 2030 | <b>Atteindre 35 %</b>                      |
|   | 2050 | <b>Tendre vers l'autonomie énergétique</b> |

M. le Maire présente ensuite les grandes étapes du PCAET :

- 1- Le diagnostic et les enjeux ont été réalisés durant la période 2020-2023. C'est-à-dire qu'il y a une photographie du territoire, une identification des enjeux et des marges de progression.
- 2- Les orientations stratégiques et les objectifs quantitatifs à court, moyen et long termes (2021, 2027, 2030, 2050) ont été décidés en 2023.
- 3- Le plan d'action sera à réaliser en 2024.
- 4- Le suivi des actions et leur évaluation sera à faire tous les ans, et un bilan sera fait à mi-parcours en 2027.

Le 18 décembre 2023 ont été présentés aux maires de l'agglomération le diagnostic, les orientations, les objectifs et les pistes d'actions.

La période janvier-avril 2024 sera consacrée à l'élaboration du programme d'actions.

En avril 2024 une réunion des Maires de l'agglomération est prévue afin de présenter un plan d'actions.

Mai 2024 aura lieu un Conseil de Communauté avec un arrêt du projet. Et en décembre 2024 aura lieu un autre Conseil Communauté pour l'adoption du PCAET. Entre mai et décembre il y aura plusieurs allers-retours avec les différents services de l'Etat.

M. le Maire expose ensuite le diagnostic sur Cholet Agglomération :

Evolution depuis 2012 par rapport au département et à la région

|                                     | 2012*            | 2021             | Consommation énergétique |
|-------------------------------------|------------------|------------------|--------------------------|
| Cholet Agglomération – Par habitant | <b>26,39 MWh</b> | <b>24,85 MWh</b> | <b>- 5,84 %</b>          |
| Maine et Loire – Par habitant       | <b>23,17 MWh</b> | <b>21,8 MWh</b>  | <b>- 5,9 %</b>           |
| Pays de La Loire – Par habitant     | <b>25,07 MWh</b> | <b>23,28 MWh</b> | <b>- 7,1 %</b>           |

Il précise que lorsque l'on parle « par habitant » ce n'est pas que l'énergie consommé dans les foyers mais comprend aussi l'énergie de l'industrie. M. Morinière demande si le tableau veut dire qu'il y a des

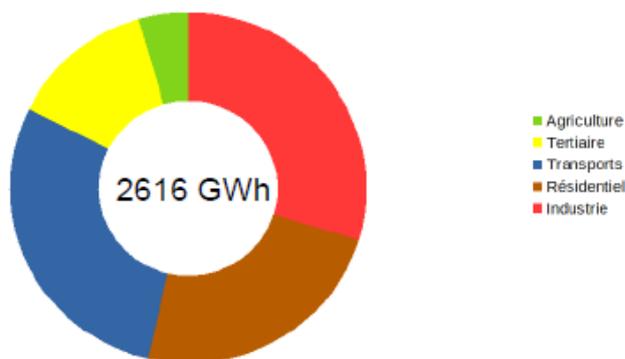
secteurs qui sont meilleurs que nous. M. le Maire répond qu'il y a deux facteurs qui entrent en ligne de compte : l'industrie et le développement démographique. Si les gens qui arrivent, consomment peu et qu'il y a un tissu économique stable, la consommation énergétique va baisser.

Cholet Agglomération s'est comparée à La Roche sur Yon Agglomération.

|                                     | 2012*            | 2021             | Consommation énergétique |
|-------------------------------------|------------------|------------------|--------------------------|
| Cholet Agglomération                | <b>2712 GWh</b>  | <b>2616 GWh</b>  | - 3,59 %                 |
| La Roche s/ Yon Agglomération       | <b>1974 GWh</b>  | <b>1946 GWh</b>  | - 1,42 %                 |
| Cholet Agglomération – Par habitant | <b>26,39 MWh</b> | <b>24,85 MWh</b> | - 5,84 %                 |
| La Roche s/ Yon – Par habitant      | <b>21,31 MWh</b> | <b>19,74 MWh</b> | - 7,37 %                 |

\*2012 : année référence du SRADET

#### Consommations énergétiques par secteur en 2021

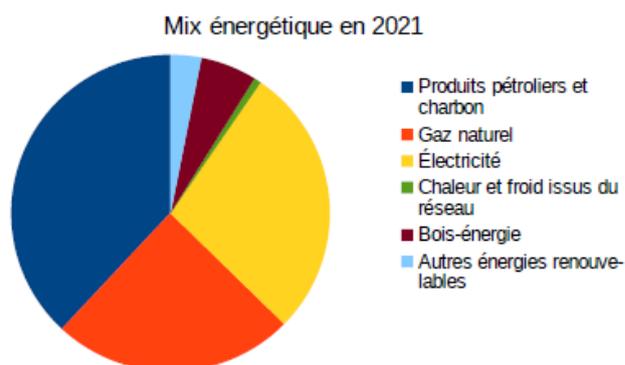


Le transport et l'industrie sont les premiers consommateurs d'énergie du territoire.

Au niveau de l'agglomération, l'énergie est principalement produite par des produits pétroliers et l'électricité. L'objectif est de réduire la part du pétrole.

La part des énergies renouvelables reste très faible.

Cependant, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 64,5 % entre 2018 et 2021. Ce qui fait que dans la consommation totale, la part d'EnR a augmenté également passant de 8,30 % en 2018 à 13,6% en 2021.



Depuis 2018, le nombre d'éolienne a augmenté de presque 300 %. Le nombre de pompe à chaleur et de bois énergie a aussi augmenté.

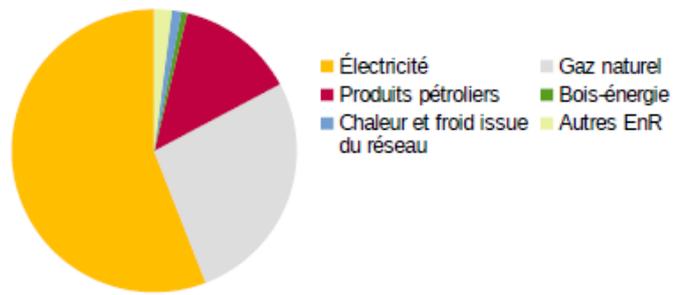
|                                     | Éolien  | PAC    | Bois énergie | Photovoltaïque | Méthanisation | Solaire thermique |
|-------------------------------------|---------|--------|--------------|----------------|---------------|-------------------|
| Taux d'évolution entre 2018 et 2021 | + 293 % | + 40 % | +31 %        | + 26 %         | +5 %          | stable            |

En ce qui concerne les gaz à effet de serre, les premiers émetteurs dans l'agglomération sont l'agriculture et les transports.

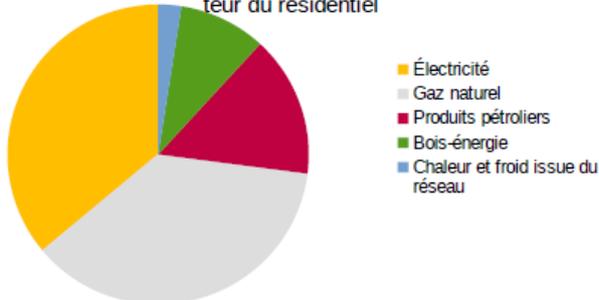
Pour les transports, 92 % de la consommation vient des produits pétroliers.

Pour le tertiaire, qui représente 13 % de la consommation d'énergie et 6 % des GES, l'énergie consommé est principalement électrique.

Répartition des énergies consommées dans le secteur du tertiaire



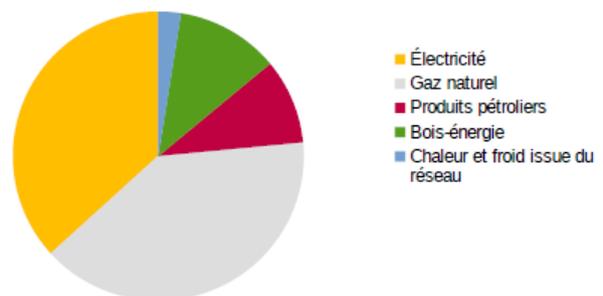
Répartition des énergies consommées dans le secteur du résidentiel



Pour le secteur résidentiel, 70 % de la consommation provient de l'électricité et du gaz naturel. Il y a quand même de moins en moins de chauffage au fuel.

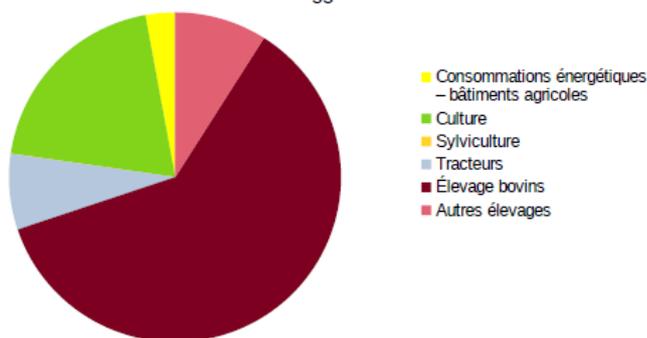
Concernant l'industrie, le profil est presque le même, mais les valeurs sont différentes.

Répartition des énergies consommées dans le secteur de l'industrie



Pour l'agriculture, la principale émission de gaz à effet de serre est causée par l'élevage bovins.

Répartition des émissions de GES dans le secteur de l'agriculture sur Cholet Agglomération



La synthèse du diagnostic résulte qu'en matière de consommation énergétique, il faudra travailler sur l'industrie, le résidentiel et les transports. Tandis que pour les émissions à effet de serre il faudra travailler avec sur les secteurs de l'agriculture et des transports.

M. le Maire évoque le fait qu'il faudrait peut-être apporter un soutien particulier pour aider les agriculteurs à réaliser leur bilan carbone.

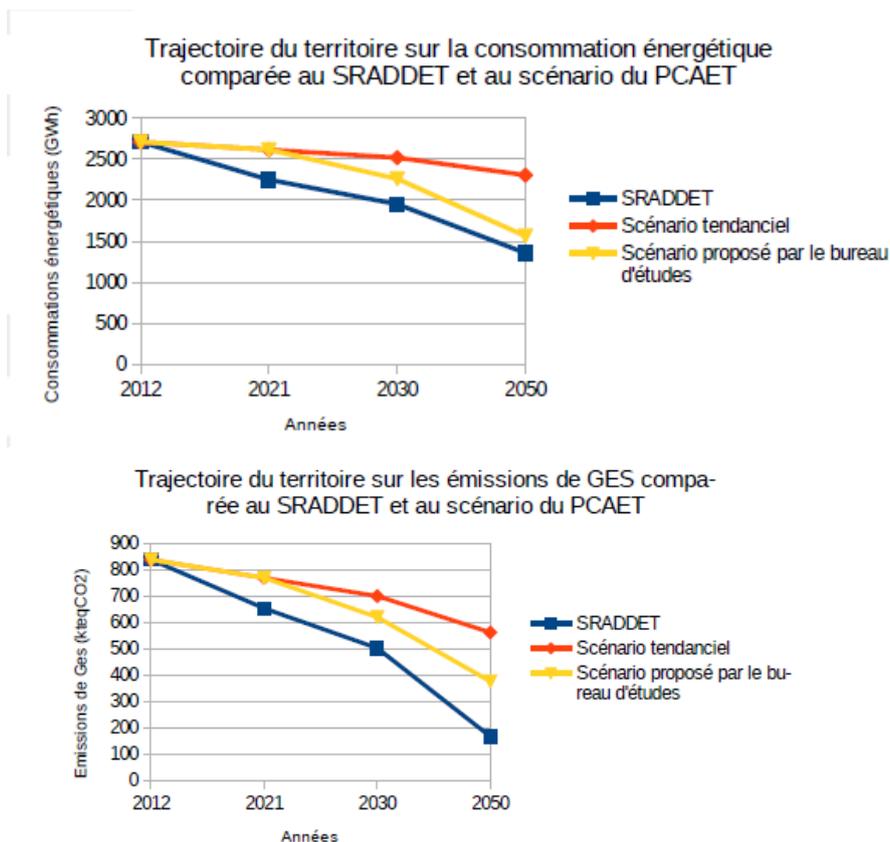
M. Morinière évoque le fait que des entreprises dédommagent des salariés lorsqu'ils font du covoiturage. Mme Jobard dit que Cholet Agglomération le fait déjà avec ses agents. M. Morinière répond qu'il faudrait réaliser des partenariats avec le monde des entreprises.

Un tableau résume les diminutions prévues par le SRADDET et ce que Cholet Agglomération a déjà réalisé entre 2012 et 2021.

|   |      | Objectifs du SRADDET         | Sur Cholet Agglomération de 2012 à 2021 |
|---|------|------------------------------|---|
| Consommation d'énergie                                      | 2030 | <b>- 28 %</b><br>(base 2012) | <b>-3,59 %</b>                          |
|   | 2050 | <b>-50%</b><br>(base 2012)   |   |
| Gaz à effet de serre  | 2030 | <b>-40 %</b><br>(base 2012)  | <b>-8,22 %</b>                          |
|   | 2050 | <b>- 80 %</b><br>(base 2012) |   |
| Énergies renouvelables<br>( % de la prod. Enr/conso totale) | 2030 | <b>35 %</b>                  | <b>En 2021 : 13,6%</b>                  |
|   | 2050 | <b>100 %</b>                 |   |

La consommation d'énergie a baissé. Et on sait que la part des énergies renouvelables a déjà augmenté car elle est de 13,6 %.

Plusieurs scénarios sont possibles. Le scénario du SRADDET est celui de la région, qui a décidé de baisser sa consommation de manière assez drastique puisqu'elle serait pratiquement divisée par deux. Le scénario tendanciel est le nôtre si on décide de ne rien faire. Puis il y a le scénario proposé par le bureau d'étude, qui paraît raisonnable.



Les priorités politiques du PCAET proposées est de tendre vers une décarbonation totale et de préserver une qualité de l'air, de conforter la richesse environnementale et écologique, et d'assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, prend acte de cette information.

## **05 – Décarboner - Information**

M. le Maire expose.

Le diaporama présenté au conseil municipal, a été réalisé par Monsieur Jacquelin Ligot, membre du Conseil de développement de Cholet Agglomération.

M. le Maire présente le plan de l'intervention : l'objectif de la décarbonation, la stratégie de la décarbonation en France, les actions possibles, les incidences sur les politiques publiques puis les conclusions.

L'objectif en France est d'atteindre une neutralité climatique en 2050, également appelé Zéro émission nettes (ZEN). Le but est qu'il y est zéro émission nette, c'est-à-dire que l'on en détruit ou capte autant que l'on en produit. C'est un bilan de neutralisation. Cela vient de l'Union Européenne, comme la loi Climat et Résilience.

M. le Maire rappelle qu'une décision avait été prise sur ce sujet en décembre 2019, qui a par la suite été transformée en loi « objectif ZEN 2050 ». L'objectif intermédiaire a été durci afin d'atteindre une diminution de -55% par rapport à 1990. De plus, un effort devra être fait pour parvenir à des émissions négatives après 2050, donc d'en piéger d'avantage que l'on en émet.

La loi est inspirée de l'Accord de Paris en 2015, lorsqu'il y avait une très forte sensibilisation sur ce sujet. Cela se traduit par les éléments suivants :

- Limiter l'augmentation de la température à 2°C à la fin du siècle.

- Limiter au maximum les gaz à effets de serre. Si on admet d'en émettre, il ne faudra pas dépasser un certain seuil, sinon cela voudra dire que l'on ne tient pas les engagements.

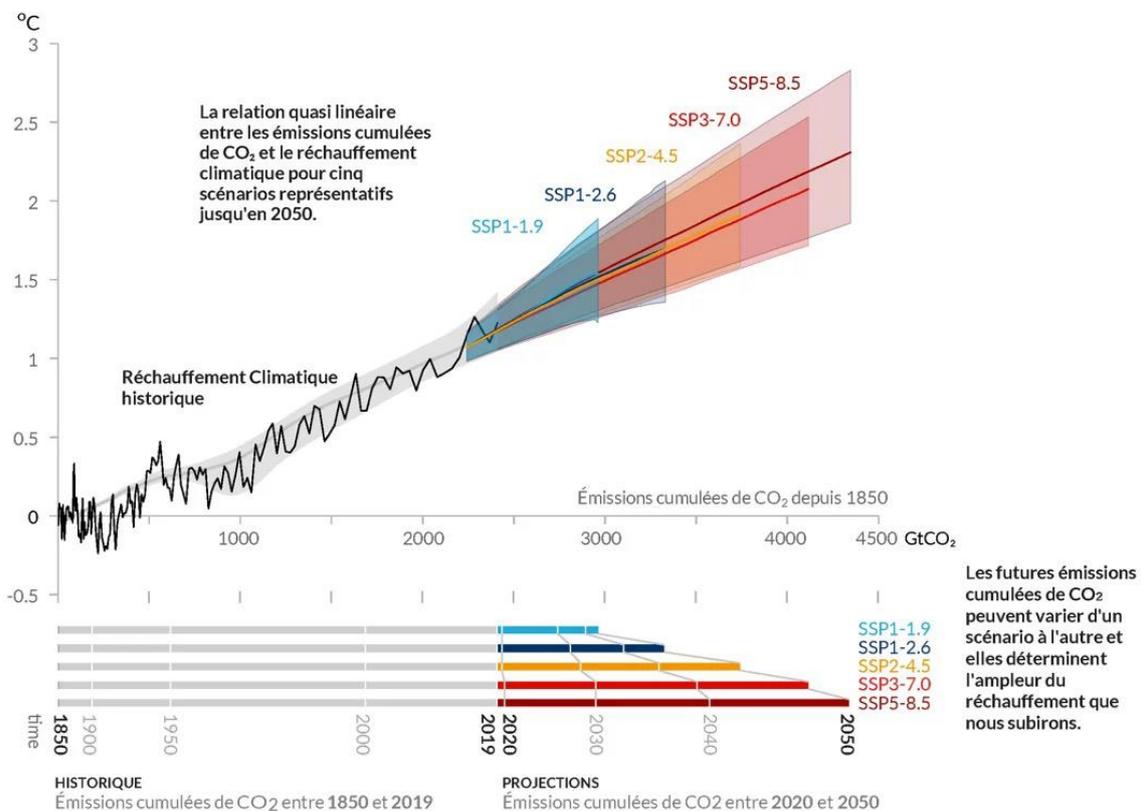
Le GIEC qui a alimenté la conférence à Paris fixe le réchauffement à 1,5 à 2°C.

- Les émissions cumulées de gaz carbonique depuis 1850 ont atteint 2 400 Gt en 2019.
- Un budget carbone total qui représente un montant maximum de 2 900 Gt, pour un objectif de 1,5 °C. Soit un budget résiduel de 500 GtCO<sub>2</sub>.

Très vite, ce budget peut être dépassé puisque l'économie mondiale en rejette déjà environ 60 GT par an.

Ci-dessous, différents scénarios sont présentés. Les spécialistes émettent des scénarios qui dépendent de notre capacité à faire des économies d'énergie, de notre mode de vie et de tous les éléments qui peuvent influencer sur le monde : croissance démographique, les guerres...

Ces scénarios vont du plus vertueux (SSP1) à celui où rien n'est entrepris (SSP5). Cela a comme conséquence d'augmenter la quantité de gaz carbonique que l'on rejette et atteindre facilement 3°C sans beaucoup d'effort.



Chaque nation est tenue de mettre en place une contribution nationale, en tenant compte soit de leur capacité propre à investir soit en demandant au niveau mondial des participations pour les aider. Dans les deux cas, on arrive vite à 1,8 °C à la fin du siècle.

Synthèse de la décarbonation :

- Une décarbonation complète du secteur électrique. La France a la chance d'avoir un parc nucléaire qui permet cette décarbonation. Cependant, il faudra quand même augmenter les capacités des énergies renouvelables et nucléaires pour ne plus avoir recours au carbone. Cela permettra également de sortir des moteurs thermiques pour les transports et l'industrie notamment.

- Une productivité énergétique. Il faut travailler sur les économies d'énergies, notamment sur la production. C'est-à-dire rendre les schémas productifs de l'industrie plus vertueux.
- Il faudra également travailler sur l'aspect circulaire de l'économie, réutiliser ce qui est déjà produit afin de ne pas consommer d'énergie.

Des innovations sont attendues comme l'hydrogène qui peut être une alternative aux parcs de batteries. Ainsi que tout ce qui pourrait permettre la capture et le stockage du CO<sub>2</sub>, à commencer par les bois et les forêts qui sont les premiers éléments de stockage vertueux du gaz carbonique. Il faudra également travailler sur la sobriété énergétique.

Cela entraîne des conséquences sur les politiques publiques. En France, on a adopté une stratégie dite mixte avec des réglementations, des subventions et la tarification du carbone. Un certain nombre de documents locaux de planification, de la réglementation, des normes, des standards des performances énergétiques ont été mis en place.

Afin de sensibiliser la population, il a été instauré l'étiquetage sur tous les appareils de consommation dont l'électroménager.

Des obligations et des interdictions ont également été mises en œuvre, comme :

- La location et la vente de passoire énergétique.
- La loi ZAN a aussi été mise en place pour ne plus consommer d'espace naturel en 2050.
- Les emballages plastiques et à usage unique.
- La vente de véhicules thermiques neufs dès 2035.

M. le Maire évoque que l'Allemagne remet en question ce système car le pays a des problèmes financiers, et a donc décidé d'arrêter les primes pour les achats de véhicules électriques.

Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer avec l'élaboration de plusieurs documents locaux de planification. Au niveau régional, il y a le SRADET, qui définit les objectifs en réduction de gaz à effet de serre et de fourniture d'énergie propre.

- -80 % des émissions de GES d'ici 2050.
- -50 % de consommation énergétique d'ici 2050.
- 1 million de rénovations performantes d'ici 2050.
- Couvrir 100 % de la consommation finale d'énergie par des EnR et de récupération.

En ce qui concerne l'Agglomération, elle est en cours d'élaboration d'un Plan Climat Eau Air territorial. Celui-ci devra être compatible avec le SRADET et le SCoT. Par la suite le PLU/PLUi devra être compatible avec le PCAET.

Il est estimé qu'il faudrait investir environ 70 milliards d'euros par an à l'horizon 2030. Ce qui correspond à peu près aux intérêts de la dette.

M. le Maire conclut que la neutralité climatique est atteignable avec le ZEN. Ce dernier suppose une grande transformation d'ampleur comparable aux révolutions industrielles du passé. Les émissions baissent mais une accélération de la transition est nécessaire, mais on n'a pas le temps d'attendre. Nécessité d'un pilotage public bien organisé.

La France est en retard dans les domaines du transport, des bâtiments et de l'agriculture, et qu'il va falloir qu'elle s'adapte rapidement.

La question est : Est-ce que les autres vont le faire, ou pas ? Et donc des conséquences sur la compétitivité, l'emploi, nos métiers et capacités, la croissance ... ?

Quelles nouvelles technologies ? Faut-il imposer les choses (dose de coercition) ?

Quelle dose de démondialisation ? Donc de relocaliser et donc de moins faire appel au transport.

Quelles conséquences si la France/UE font cavalier seul ? Et quelles articulations entre les objectifs nationaux et l'action des collectivités décentralisées comme l'EPCI et même notre commune.

M. Morinière dit que dans le document il y a des situations par secteurs d'activités comme l'agriculture et qu'il est intéressant de voir que l'on peut tous être acteurs puisque l'on produit des gaz carboniques par exemple avec l'agriculture mais que celle-ci est aussi nécessaire pour capter et stocker ces gaz. Il évoque aussi que des exploitations agricoles font leur bilan carbone.

M. Morinière dit qu'il serait intéressant de voir le bilan carbone des activités de la commune chaque année, et de voir comment celui-ci évolue. M. le Maire répond qu'à l'avenir cela deviendra peut-être obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, prend acte de cette information.

**06 - Intercommunalité – Charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables - Décision**

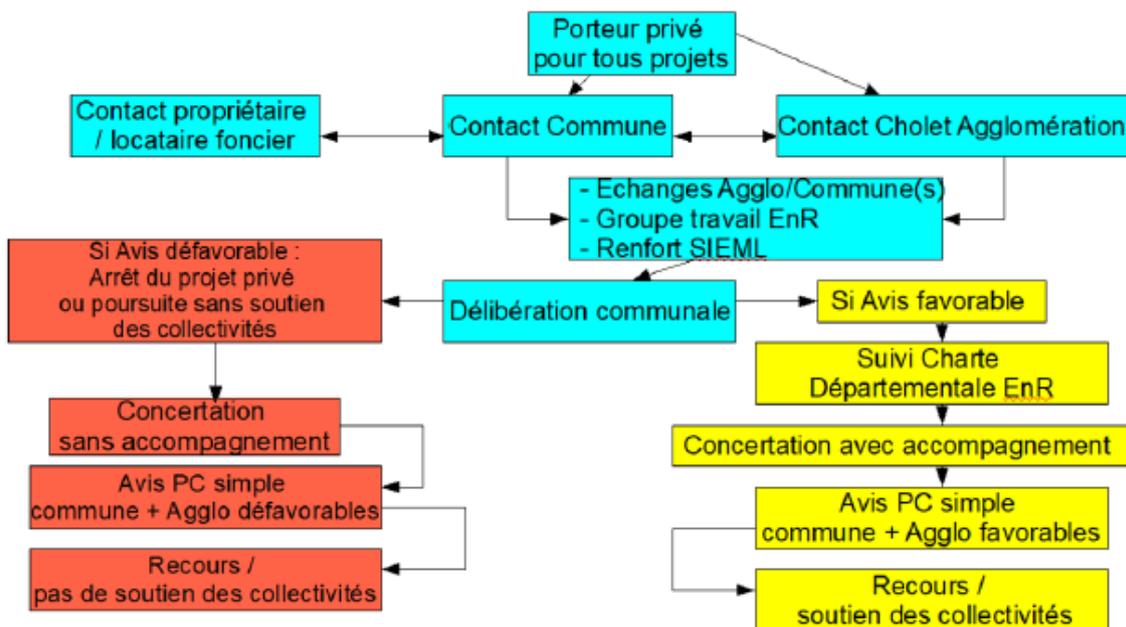
M. le Maire expose.

L'idée de cette charte est que les communes et l'agglomération soient au courant des projets qui peuvent arriver afin d'aller dans le bon sens des objectifs fixés.

Cette charte préfigure une compétence énergétique que l'agglomération pourrait prendre pour définir les projets qui s'installent comme les éoliennes.

La charte a pour but de faire en sorte que les investisseurs qui veulent investir sur le territoire, préviennent les communes, et que les communes préviennent l'agglomération afin que les choses s'organisent de manière harmonieuse et concertée. On parlera ainsi de cohérence de projet, de rendre compte de l'avancement des projets, de présenter un bilan annuel aux communes et de réaliser des indicateurs. Si on a accès à tous les projets, on saura ce que ces projets apportent en tant que limitation de GES et d'apport en énergie propre.

Un schéma de gouvernance est présenté.



M. Morinière intervient en prenant l'exemple d'installation de panneaux solaires sur les terrains agricoles. Il ne faudrait pas qu'une commune favorise cela, si de manière générale dans l'agglomération on est contre le fait que des terres nourricières produisent de l'énergie.

M. le Maire dit que le monde agricole négocie pour aller jusqu'à 40 % des surfaces agricoles en panneaux solaires, cependant, la Chambre d'Agriculture accepte à la condition que cela maintienne l'économie agricole, voire que cela la développe du point de vue de l'agriculture, et qu'il n'y ait pas uniquement de la rentabilité financière.

La crainte est de voir une agriculture locale d'élevage bovins se transformer en élevage de poules et de moutons afin d'utiliser les panneaux photovoltaïques comme des ombrières.

Le deuxième aspect est que ce type d'installation soit décomptée des zones naturelles.

Ce qui est plutôt favorable est l'installation de panneaux sur des zones délaissées, comme ce qui est prévu en ce moment à Cholet sur le site d'une ancienne carrière. Il faut ainsi miser sur des friches qui ne sont pas exploitables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables.

#### **07 – Finances – Prise en charge des frais de transport pour la classe ULIS – Remboursement de la Caisse des Ecoles - décision**

M. David, Adjoint au maire en charge du pôle Finances, expose le projet de délibération.

La classe ULIS de Mme Caillet réalise le 11 juin 2024 un voyage à Angers. À des fins éducatives, il a été décidé que le trajet s'effectuera en train.

La SNCF n'acceptant plus les paiements par virement, et la Caisse des Écoles n'ayant ni chéquier ni carte de crédit, la commune a pris en charge les frais de transports. Ces derniers s'élèvent à un total de 150 € pour un groupe de 12 enfants et 4 adultes accompagnants. M. David précise que cette somme de 150 € sera ensuite refacturée à la Caisse des Ecoles via un titre de recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'émission d'un titre de recette d'un montant de 150 € à l'encontre de la Caisse des Écoles pour financer le déplacement en train de la classe ULIS sur Angers.

#### **08 – Finances – Définition d'un tarif pour les dépôts sauvages – Décision**

M. le Maire donne la parole à M. David, Adjoint au maire en charge du pôle Finances.

A la suite de dépôts sauvages de déchets sur la commune, il est proposé au Conseil municipal, de créer un tarif à partir du 19 avril 2024 afin de dissuader cette pratique et pénaliser les contrevenants au-delà de l'amende légale.

Ce tarif est composé d'une part d'un forfait pour enlever les déchets, les trier et les traiter, et d'autre part du coût de nettoyage variable selon le nombre d'agent mobilisé et le temps passé.

Lorsqu'une infraction est constatée, le contrevenant recevra un courrier l'informant de l'infraction et par la suite, un titre de recettes.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Forfait enlèvement, tri et traitement : 1 000 € sans indication sur le tonnage.

Selon M. le Maire, ce forfait doit être dissuasif, il doit être connu. M. Morinière précise qu'actuellement nous avons un cas où en fouillant les déchets laissés, on a pu retrouver les contrevenants. Ces actes mobilisent les agents qui doivent parfois faire plusieurs tours.

M. David précise que pour les pneus les tarifs sont de 500 € la tonne, bien que les personnes qui jettent ce type de déchets sont souvent plus rusées et ne laissent pas leurs coordonnées.

- Et en plus le coût horaire par agent : 25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

### **09 – Finances – Définition d'un tarif pour les clés Cliq – Décision**

M. David, Adjoint au maire en charge du pôle Finances, expose la délibération.

Considérant le coût d'achat d'une clé Cliq,

Considérant le nombre de clé en circulation (agents communaux, élus et associations),

Il est proposé au Conseil municipal, le risque de perte étant important, de définir un tarif à partir du 19 avril 2024 pour la réfection d'une clé lorsque celle-ci est volée, perdue ou détériorée.

Il est rappelé que chaque personne titulaire d'une clé Cliq est responsable de cette dernière.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal, le tarif suivant : 40 € par clé.

Un titre de recette sera émis à la personne concernée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à :

- **APPROUVE** le tarif de 40 € par clé volée, perdue ou détériorée.

### **10 – Finances – Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'opération « 1 naissance, 1 arbre » - Décision**

M. David, Adjoint au maire en charge du pôle Finances, expose.

La Direction Transition énergétique et environnement du Conseil Régional des Pays de la Loire propose une opération « une naissance, un arbre ». La région veut aujourd'hui créer un nouveau modèle de croissance verte, économiquement porteur et respectueux de l'environnement. Ainsi, elle propose d'aider au financement d'arbres dont chaque bébé des Pays de la Loire pourra devenir le parrain. Il y a environ 40 000 naissances comptabilisées par an en Pays de la Loire. En 2023, la commune comptabilise 48 naissances.

Au titre de cette opération, la région apporte un financement aux collectivités volontaires, couvrant notamment les dépenses liées à l'achat de plants, à la préparation du sol, au paillage et ce à hauteur de 15,00 € par arbre. Le Conseil Régional achète les arbres pour la commune et les livre.

Les critères d'appréciation du projet doivent porter sur les points suivants :

- S'inscrire dans une démarche qualitative et cohérente correspondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers)
- La plantation d'essences locales non ornementales présentes sur le territoire en privilégiant les plants labellisés « végétal local »
- La protection des plantations par du paillage biodégradable ou nature
- Être pédagogique de sensibilisation du grand public (événement participatif avec la population, écoles, familles concernées, ...)
- Mobiliser les professionnels du végétal,
- La commune doit s'engager à entretenir durablement les arbres inclus dans le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dépôt de cette demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

### **11 – Finances – Prise en charge des frais de déplacement et annexes engagés par un bénévole - Décision**

M. Morinière, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge du pôle Urbanisme, expose ce dossier.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, M. le Maire a pris un arrêté le 8 avril ordonnant l'abattage d'une vache errante devenue sauvage et mettant en danger la sécurité publique.

Pour exécuter cet arrêté, il a été fait appel à un bénévole domicilié à Saumur et utilisant son propre équipement. Cet abattage a eu lieu le vendredi 12 avril.

Il est donc proposé d'autoriser le remboursement par la commune de :

- Ses frais de déplacements effectués avec son véhicule personnel selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux
- Et ses frais d'équipements pour l'exécution cette décision (balles 300 RWS).

Le remboursement s'élèverait à 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement à ce bénévole des frais engagés pour l'abattage de ce bovin errant mettant en danger la sécurité publique, à hauteur de 100 euros.

### **12 – Culture – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Soutien aux saisons culturelles - Décision**

Mme Rochais, Adjointe au maire en charge du Pôle Culture, expose cette délibération.

Avec la politique culturelle « Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social », le Conseil Départemental de Maine-et-Loire soutient les programmes de diffusion de spectacles vivants et de la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 10 000 € pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dépôt de cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à hauteur de 10 000 €.

### **13 – Finances – Remboursement du dommage causé sur la signalétique - Décision**

M. Morinière, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge du pôle Urbanisme, expose cette délibération.

Des panneaux signalétiques près de l'école privée Notre Dame, rue Saint Louis, ont été endommagés par un accident de voiture. Le responsable de l'accident est venu en mairie afin de dédommager la commune. Il ne souhaite pas actionner son assurance.

Malheureusement, ces panneaux ne se fabriquent plus dès lors les agents de la voirie les ont réparés. Finalement, ils y ont passé 8 heures. Il est donc proposé de facturer à M. Rohann Brousseau, habitant Notre-Dames-des-Mauges, la somme de 200,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la facturation à M. Rohann Brousseau pour la réparation des panneaux de signalétique qu'il a endommagés, à hauteur de 200 euros.

### Réflexions diverses

#### 1/ Politique d'implantations de poubelles sélectives sur le domaine public

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les communes devront traiter le tri des déchets en secteur diffus, hors foyer. Ce sujet arrive à l'agglomération. Un cabinet aide les élus à réfléchir sur le sujet. Il semblerait qu'il y ait des subventions afin d'aider les communes à financer ces poubelles sélectives sur le domaine public. Ce sujet amène une autre réflexion, faut-il maintenir ces poubelles en informant la population du tri sélectif ou bien l'inviter à ramener ses déchets chez elle. Cette tendance semble être prioritaire sur les communes. La commune est celle qui dispose du plus grand nombre de poubelles sur son domaine public, soit 90 poubelles. Mazières a fait le choix de supprimer toutes ses poubelles et il n'y a pas plus de déchets sur le sol. Les gens ont intégré le fait de ramener leurs déchets. Est-on prêt à aller vers ce genre de solution quitte à revenir en arrière si ça ne fonctionnait pas. Des panneaux seraient fournis à la commune gratuitement si elle souhaitait aller dans ce sens. Pour M. Morinière, au niveau du bilan carbone, le fait de laisser les poubelles de rue est un non-sens et entraîne une double collecte. En définitive, les poubelles entraînent plus de déchets.

M. le Maire demande si le conseil municipal l'incite à aller dans ce sens en essayant d'en supprimer un maximum. Pour M. Copin, il faut différencier les poubelles loisirs (pique-nique) et les poubelles de centre-ville (arrêt de bus). La question se pose aussi au Centre Jean Ferrat, les associations et familles ne peuvent-elles pas gérer leurs déchets ? Il y aura un effort de sensibilisation auprès des associations pour réaliser le tri avec la désignation d'un garant pour chaque association. M. Marsault souhaite communiquer quelques chiffres, aux salles des sports il y a 8 poubelles, à l'étang derrière le stade il y en a 7. Pour M. le Maire, ce sont des individus qui vont à l'étang, donc chacun peut revenir chez lui avec ses déchets.

Après discussion, le conseil municipal demande à M. le Maire et à M. Marsault de poursuivre dans ce sens en réduisant les poubelles sur le domaine public. L'objectif est que le message soit commun à toutes les communes de l'agglomération.

M. Marsault demande si la commune souhaite plus de conteneurs à verre. Il faudrait en installer au moins un à la Baronnerie.

M. Copin alerte sur la surcharge du conteneur à vêtements sur la place de l'Eglise et demande que la rotation soit plus rapide et/ou l'installation d'une caméra. M. Morinière précise qu'il a les coordonnées du prestataire et qu'il peut être contacté.

#### 2/ Réflexion sur la mise en place de ralentisseurs

M. le Maire présente l'état de sa réflexion sur l'installation de ralentisseurs notamment pour sécuriser la circulation au voisinage de l'école publique et du collège. M. Guitet indique que les ralentisseurs doivent être assez longs pour éviter d'endommager les camions. Pour M. le Maire, il serait intéressant d'installer des plateaux.

Le Conseil Municipal doit acter le principe et les lieux. Ensuite, si les ralentisseurs sont envisagés sur la route départementale, il faudra prendre l'attache du Département et enfin il faudra que la commune ait les moyens financiers de le faire. L'opportunité de la création des nouveaux logements sociaux rue du parc paraît être judicieuse.

M. Morinière souligne que sur le boulevard du 8 mai face au foyer logement, le département va réaliser des travaux de revêtement à la suite des travaux d'assainissement, au carrefour de la rue Nantaise, s'il y en a besoin, le département peut le prévoir sans que cela coûte à la commune. Le Conseil Municipal valide le lancement d'une réflexion sur cette question.

### **Informations diverses**

#### **1/ CME par M. Humeau :**

- Visite aux résidents de la maison de retraite. Leur animatrice a demandé que le CME vienne plus souvent sur d'autres dates pour faire des jeux.
- Il rappelle que samedi prochain aura lieu l'opération « Nettoyons la nature ».
- La journée regroupant tous les CME de l'agglomération est reportée en 2025, mais la commune de Trémontines a proposé à la commune d'organiser une journée pour les 2 CME en septembre, avec peut-être la participation de celui de Vezin. M. Garreau rappelle que ces rencontres permettent un échange d'idées entre les différents CME et élus.

#### **2/ Communication par Mme Dabin, Adjointe au maire en charge du pôle Communication**

- Mme Dabin informe le conseil municipal que Mme Galardon Morgane a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles. Le bureau municipal n'a pas souhaité s'engager dans un recrutement et préfère proposer à Mme Jade Foucher, actuelle apprentie sur la commune, un nouveau contrat d'apprentissage dans le cadre d'un bachelors.

#### **3/ May en fête par M. Garreau, Adjoint au maire en charge du pôle enfance, sports**

Comme l'année dernière, il est nécessaire de créer 4 binômes pour le feu d'artifice soit 8 personnes. Mme Rochais, Mme Dabin, M. le Maire, M. Marsault, M. David, M. Humeau, M. Guitet se portent volontaires.

#### **4/ M. le Maire rappelle que les élus sont cordialement invités à la commémoration du 8 mai.**

#### **5/ Urbanisme par M. Morinière, 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge du pôle Urbanisme.**

- M. Guitet rappelle le Troc aux Plantes ce dimanche à 8h30.
- Mercredi dernier les parcelles de jardins familiaux ont été attribuées aux futurs jardiniers dont le terrain a été préparé par le service des espaces verts. La commune a récupéré l'espace d'une parcelle. Il y a donc 19 parcelles, 17 sont déjà occupées dont une est dédiée au CCAS. Les parcelles non occupées vont êtreensemencées d'un engrais vert qui empêche la mauvaise herbe de pousser.

6/ Noms dans les salles de sports : A quel moment, les panneaux seront-ils posés ? Ce dossier est en cours. L'autorisation a été demandée auprès des personnes concernées.

#### **7/ Economie par M. Marsault**

- Enquête sur la commercialité par la CCI : 193 réponses et quelques-unes à la mairie. Les commerçants sont satisfaits de la démarche engagée par la commune. M. le Maire s'adresse aux correspondants de presse afin qu'un rappel soit inséré dans les journaux locaux. M. Morinière demande si des flyers ont été déposés dans les commerces qui doivent être les premiers intéressés par cette enquête.

#### **8/ Adressage**

- La réunion a eu lieu. M. le Maire précise qu'il a été décidé de ne pas opter pour la numérotation kilométrique pour revenir à quelque chose de plus simple avec un numéro et le nom du lieu-dit.

#### 9/ Bibliothèque par Mme Rochais, Adjointe au maire en charge du pôle Culture

- Présentation des éléments clés exposés lors de l'assemblée générale du 19 mars 2024 :
  - o 142 nouveaux inscrits
  - o En 2023, 577 habitants de la commune sont actifs soit 15% de la population, chiffre en progression par rapport à 2022 où les lecteurs actifs ne représentaient que 13% de la population.
  - o 16 bénévoles au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - o 8 365 documents pour adultes et 23 311 documents pour les jeunes ont été empruntés cette année, soit une hausse de 21,5% par rapport à 2022. Cette hausse concerne aussi bien le prêt de documents adulte (+14,2%) que la jeunesse (+24,3%).
  - o Mme You a très certainement beaucoup aidé. Mme Rochais souhaite à cette occasion remercier les bénévoles et les membres de l'association.

#### 10/ Calendrier de la saison culturelle

- Manu Galubre – Concert le vendredi 19 avril à 20h30
- Giedré : Concert Humour le vendredi 24 mai à 20h30 – dernier spectacle de la saison
- Concert de May Chantant – le vendredi 17 mai
- Théâtre Jeunes Del Mayor – les 25 et 26 mai
- Gala En K'Danse – les 7, 8, 9, 14, 15 et 16 juin
- Exposition du Club Photos – du 14 mai au 18 juin

**Fin de la séance à 22h30**